

NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL

Quelles perspectives pour la sécurité sociale?

La sécurité sociale joue un rôle important dans notre société. Cependant, elle fait aujourd'hui face à de nombreux défis parmi lesquels l'émergence de nouvelles formes de travail. Dans ce contexte, quelles perspectives sont à envisager pour répondre au mieux à ces changements.

Les nouveaux développements technologiques tels que l'intelligence artificielle, l'Internet des objets, la robotique et les assistants virtuels mettent à défi le monde du travail actuel. L'être humain peut être affecté par exemple par les technologies d'automatisation, car elles «lui enlèvent son travail». Mais les progrès technologiques offrent également d'énormes possibilités de travailler différemment et de faire un travail différent. L'émergence de nouvelles formes de travail et d'interaction entre l'homme et les technologies pose un défi également pour la sécurité sociale et change notre perception des risques sociaux.

En effet, au cours des dernières années, nous avons assisté à l'émergence de nouvelles formes de travail qui sont diversement décrites comme «gig-économie» ou «travail sur plateforme» ou plus généralement nouvelle économie ou «uberisation». Ces formes de travail ont en commun le fait que les acheteurs et les vendeurs individuels d'un service (ou parfois d'un bien) sont réunis par des plateformes internet, ce qui rend redondant le rôle des employeurs au sens traditionnel. Parmi les plateformes les plus connues, on peut citer Uber («Connecting drivers and riders on demand»), TaskRabbit («Get help from Taskers for everything from home repairs to cleaning»), Upwork («In-demand talent on demand») et bien d'autres. Ces nouvelles formes de travail peuvent être considérées à la fois comme une opportunité et comme un défi. Elles constituent un risque potentiel pour la couverture sociale car ce genre de travail est généralement mal rémunéré, ne s'accompagne pas de couverture sociale et a tendance à être précaire et imprévisible. Globalement, le travail

de plateforme reste marginal. Selon des estimations, dans les pays occidentaux seul 1 à 3% de la population active obtient son revenu principal grâce à une plateforme. En Suisse, une étude de l'Office fédéral de la statistique a révélé que 0,4% de la population a travaillé via une plateforme numérique au cours de l'année 2019.¹ Toutefois, pour certaines populations défavorisées, ce travail sur plateforme peut constituer une source de revenu importante, et souvent même la seule accessible.

«Shaping the future of work»

Dans le cadre d'un très récent projet de la plateforme «Shaping the future of work», l'Université de Lausanne, l'IMD et l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne réunis sous l'initiative «Entreprise for Society» (E4S) étudient les défis à venir pour la sécurité sociale.² Souvent, les travailleurs ne sont employés qu'à temps partiel, ils travaillent pour un ou plusieurs employeurs ou ils sont indépendants. Cela pose des problèmes pour assurer une protection sociale adéquate et des brèches risquent de s'ouvrir. Par exemple, dans le cadre des régimes de retraite du 2^e pilier, le salaire des assurés qui travaillent à temps partiel n'entraîne souvent pas ou seulement que partiellement des cotisations de retraite. Ceci tient du fait que le salaire versé par un seul et même employeur doit dépasser un montant minimum.³ Ce risque s'amplifie pour des actifs qui accumulent des emplois à faible taux d'activité au travers d'employeurs différents.



 **Joël Wagner**

L'absence de dispositions particulières sur la prévoyance pour les travailleurs de la nouvelle économie mettra en péril à long terme leur patrimoine au moment de la retraite. La baisse des revenus, la précarité de l'emploi pour dépendants et indépendants et le caractère temporaire de ces nouvelles formes de travail entraînent de nouveaux problèmes pour la sécurité sociale. De plus, l'aide sociale ne permet pas d'aider ces populations de manière efficace, car en général en Suisse les indépendants n'ont pas accès à cette aide de dernier recours (pour y accéder ils doivent renoncer à leur activité et faire des recherches d'emploi). Afin de mieux comprendre les risques qui pèsent sur la sécurité sociale et les comparer à travers différents pays et systèmes sociaux, l'initiative «Entreprise for Society» étudie différentes questions clés:

- Comment ces nouvelles formes de travail menacent-elles la sécurité sociale?
- Comment adapter l'aide sociale à ces nouvelles formes de travail?
- Quels sont les principaux moteurs de cette menace et quelles différences peut-on observer à travers différents pays?
- Comment les gouvernements et les employeurs devraient-ils réagir?
- Comment préserver un niveau de prévoyance adéquat dans les 1^{er}, 2^e et 3^e piliers?

Joël Wagner

Joël Wagner est professeur ordinaire de sciences actuarielles à HEC Lausanne ainsi que membre du Swiss Finance Institute. Ses recherches portent sur des sujets d'actualité de gestion des risques et d'assurance. Des travaux récents étudient le financement et la tarification des assurances vie, retraite, santé et dépendance. Avant d'intégrer HEC, il était professeur à l'Université de Saint-Gall. Il est président du Conseil d'administration de Retraites Populaires et ancien membre de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle.



 **Giuliano Bonoli**

- Quid des modèles d'assurances sociales dans le domaine du chômage, des accidents et de l'invalidité?

Les réponses à ces questions et leur implémentation doivent aussi bien venir des employeurs, des gouvernements ainsi que des employés en tant que citoyens.

Ces questions impliquent de réfléchir sur l'intégration du système de prévoyance sociale dans la nouvelle économie afin de garantir des prestations sociales adéquates pour tous types de revenus de travail. Des décisions politiques et des changements dans les lois seront nécessaires afin que la sécurité sociale en Suisse avec un système de prévoyance qui a le mérite d'être souvent cité comme modèle soit préparée pour l'avenir.

Joël Wagner, Giuliano Bonoli

- 1 <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.12787863.html> (20 mai 2020).
- 2 Plus d'informations sont disponibles sur le site web du projet <https://e4s.center/project/transforming-the-future-of-work/>.
- 3 En 2020, le seuil d'entrée pour l'assurance obligatoire selon la LPP est de CHF 21'330 et le salaire assuré LPP correspond au salaire imputé de la déduction de coordination de CHF 24'885 (<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/bv/grundlagen-und-gesetze/grundlagen/organisation-und-finanzierung.html>, 20 mai 2020).

Giuliano Bonoli

Giuliano Bonoli est professeur de politique sociale à l'IDHEAP, Lausanne. Par le passé il a travaillé à l'Université de Fribourg et aux Universités de Bath et du Kent, en Grande-Bretagne. Ses recherches portent sur le processus de transformation de l'Etat-providence dans les sociétés contemporaines. Il participe à plusieurs projets de recherche suisse et européens.